

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
le 11 DEC. 2014

Excusés : Joseph LEES

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

RAPPORT N° 141127-28-PAH

ESPACE BEDAT : ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

Mme JAUBERT-BATAILLE rappelle qu'aux termes d'un acte du 13 novembre 2009, passé en l'étude de Maîtres LACOSTE-ALBERTY – Notaires associés à Oloron Sainte-Marie – la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CCPO) est devenue propriétaire d'un ensemble immobilier comprenant la villa et l'usine BEDAT au lieudit Rue des Gaves à OLORON SAINTE-MARIE, d'une superficie de 05 ares 58 ca (section AK n° 551).

Le surplus, d'une superficie de 25 ares 06 ca, cadastré AK 552, comprenant notamment le jardin situé à l'avant de la villa Bedat, la Cour arrière de ladite villa accessible par le porche du 4 rue des gaves, et l'immeuble Bedat en façades de la rue de l'Intendant d'Etigny (descente de la place Mendiondou) et de la rue des Gaves, est resté la propriété de la ville d'OLORON SAINTE-MARIE (voir croquis ci-joint).

Par la suite, selon délibérations concomitantes de la ville d'Oloron Sainte-Marie (31 juillet 2013) et de la C.C.P.O (24 septembre 2013), il a été acté que dans le cadre de la création du Centre

d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées Béarnaises (CIAP), la ville d'Oloron Sainte-Marie cédait à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, par bail emphytéotique de 99 ans et à l'euro symbolique, un local à des fins techniques dans l'espace habituellement dénommé « garages Beighau », au 4 rue des Gaves.

Cette cession à l'euro symbolique a été confirmée par M. le Maire d'Oloron Sainte-Marie dans un courrier du 22 septembre 2014.

A noter par ailleurs que les délibérations précitées ont également confié à la communauté de Communes du Piémont Oloronais la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation (clos et couvert) desdits garages Beighau au 4 Rue des Gaves, moyennant répartition du coût des travaux -subventions déduites- à part égale, entre la ville et la CCPO (répartition non encore effectuée à ce jour).

Dans un souci de cohérence d'aménagement de cet ensemble, et afin de pouvoir poursuivre, par le biais d'un projet que seul un propriétaire est en capacité de conduire utilement, à l'égard notamment de l'Architecte des Bâtiments de France pour obtenir l'autorisation de démolir une partie de l'immeuble Bedat (Rue de l'Intendant d'Etigny) et donner ainsi à la villa et à l'usine toute la visibilité et la mise en perspective qu'elles méritent (voir simulation ci-jointe), il est proposé au Conseil Communautaire de réaliser l'acquisition foncière d'une partie de la parcelle AK 552.

Validée à l'unanimité par le bureau communautaire du 1^{er} octobre 2014, et présentée au Conseil des Maires du 18 novembre 2014, cette acquisition foncière sera réalisée moyennant le prix de cent soixante mille euros (160 000 €) fixé par le Conseil Municipal d'Oloron Sainte-Marie dans sa séance du 6 novembre 2014.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général 2014 – Section Investissement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 28 voix pour, 8 contre (Messieurs BERNOS, MORA, CASABONNE, IDOPE, GAILLAT, BAREILLE, Mme GASTON, Mme GIRAUDON), 11 Abstentions (Mesdames COIG, ARTIGAU, SAGE, BESSONNEAU, HIRSCHINGER, VOELTZEL, Messieurs CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, TEULADE, LABORDE, AURISSET). M. UTHURRY ne participant pas au vote.

- **DECIDE** d'acquérir une partie de la parcelle AK 552 pour un prix de 160 000 € conformément à la délibération de la ville d'Oloron du 6 novembre 2014, laquelle parcelle AK 552 doit faire l'objet d'une nouvelle division parcellaire englobant les seuls biens objet de la présente à savoir notamment, l'immeuble Bedat en façades de la rue de l'intendant d'Etigny et de la Rue des Gaves, le jardin situé à l'avant de la villa Bedat, la cour arrière de ladite villa avec accès par le porche du 4 Rue des Gaves (le tout d'une superficie d'environ 1 299 m²).
- **MISSIONNE** l'office notarial LACOSTE-ALBERTY pour établir l'acte correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette transaction foncière et immobilière et à régler les frais afférents
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 11.12.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 11 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE